



Appel à manifestation d'intérêt
Constitution d'un réseau
d'experts et d'intervenants

Business Pole

Sophia Antipolis

European Business Innovation Center

Préambule: Contexte

Au titre de sa compétence développement économique, la C.A.S.A. gère un centre de création et de développement d'entreprises qui d'accueille, héberge et accompagne, pour des périodes limitées dans le temps, des jeunes entreprises, facilitant ainsi faciliter leur développement sur un site relais sans alourdir leurs charges liées à un investissement immobilier.

Le Business Pole réunit ainsi des incubateurs, la C.C.I. de Nice Côte d'Azur, des acteurs associatifs et institutionnels. Cet espace ouvert est :

- Un lieu de coopération et d'échange pour les acteurs sophilopolitains ;
- Un lieu d'animation et de rencontre, le N.I.D.A. (Network Innovation Development and Acceleration), comportant un espace de co working (150 m2), un show-room, un espace événementiel ;
- Un lieu de création entrepreneuriale dynamique : espaces de travail individuels (de 12 à 80 m2), salles de réunion, espaces de repos
- Un lieu européen et international: cluster link international, soft landing.

Le Business Pole est une des missions d'intérêt général assurées par la C.A.S.A. dans la mesure où il permet notamment de :

- Dynamiser la création d'entreprises innovantes ;
Créer de l'emploi et le stabiliser sur le territoire ;
- Renforcer le rayonnement et l'attractivité européenne et mondiale de la Technopôle ;
- Fédérer les acteurs publics, privés et les centres de recherche universitaires de la Technopôle.

Un accompagnement individuel et collectif a aussi été mis en place afin de faciliter la croissance de ces entités en ciblant le développement commercial, la stratégie juridique des entreprises innovantes, les ressources humaines, les levées de fond et les subventions, l'aide à l'internationalisation, la communication et le marketing.

Article 1- objet

L'objet du présent appel à manifestations d'intérêt vise à constituer un réseau d'experts et à sélectionner des intervenants susceptibles de proposer leurs services aux entreprises hébergées et accompagnées au sein du Business Pole.

Ainsi, chaque expert sélectionné fera partie de la base de l'annuaire qui sera mis à disposition des entreprises accompagnées au sein du Business Pole.

Chaque intervenant proposera gratuitement 1 à 2 intervention(s) publique(s) et collective(s) par an en fonction de ses disponibilités dans le cadre de la politique d'animation générale du centre.

En aucun cas, cet appel à manifestation d'intérêt ne prédispose l'obtention de contrats ni auprès d'un quelconque acteur hébergé, ni auprès de la communauté d'Agglomération Sophia Antipolis. Il ne peut donc en aucun cas être assimilé à un marché public émanant d'un pouvoir adjudicateur, au sens du code des marchés publics.

Article 2 - Secteurs d'activités couverts par le présent appel à manifestation d'intérêt

Dans le cadre des actions d'accompagnement proposées par le Business Pole Sophia Antipolis EU BIC sont ciblées essentiellement les domaines de développement des jeunes entreprises innovantes de moins de 36 mois d'existence.

Ainsi les compétences recherchées dans le cadre du réseau d'experts et d'intervenants sont les suivantes :

- Activités juridiques et légales
- Ressources Humaines et recrutement
- Marketing et communication
- Finances et gestion administrative
- Supports à l'innovation et aux brevets
- Recherche de financements et levées de fonds
- Développement commercial
- Développement international
- Stratégies d'entreprises
- Support technique, infrastructure et services IT

Article 3- pièces requises et modalités de candidatures

Toute candidature devra comporter les éléments suivants :

- Une présentation générale des prestations fournies par l'entreprise ou des activités du consultant
- En fonction des secteurs d'activités couverts ou à couvrir une présentation spécifique pour chaque activité
- Un cv du ou des intervenants pour chaque activité, ainsi qu'une liste des missions déjà réalisées dans le cadre de jeunes entreprises
- Deux contacts directs pour une validation possible des références
- Une proposition de tarifs dans le cadre d'un accompagnement de startups
- Un Kbis ou preuve d'immatriculation de la société
- Une preuve de paiement des cotisations sociales

L'ensemble de ces pièces est à envoyer à l'adresse suivante :

Mission Sophia Antipolis – CASA
Business Pôle, 1047 route des dolines, allée Pierre Ziller,
06560 Valbonne

Article 4 critères d'éligibilité

Trois critères sont retenus pour évaluer la pertinence et la qualité de l'offre de services et des interventions

- L'expérience dans l'accompagnement des startups (40 points)
- Compétences des intervenants (40 points)
- Disponibilité 1 ou 2 fois par an pour les interventions collectives (20 points)

L'obtention d'une note globale supérieure à 70 points entraîne l'inscription sur la liste du réseau d'experts qui pourront être proposés aux entreprises hébergées au sein du Sophia Antipolis BIC

Article 5 date de dépôt et durée

Le dépôt des candidatures devra se faire avant le 28 février de chaque année.

Le présent appel à manifestation d'intérêt est valable 12 mois à compter de la notification de la décision par courrier au candidat par la Communauté d Agglomération Sophia Antipolis Ainsi, conformément à l'article 1, le candidat sera référencé dans l annuaire des expert du Business Pole Sophia Antipolis EU BIC.

Article 6 Information des candidats

La communauté d agglomération Sophia Antipolis sélectionne les candidats en fonction des critères applicables à l article 4. La décision sera notifiée par courrier à chaque candidat.

Article 7 Contrôle de satisfaction des entreprises

Dans le cadre de sa démarche qualité, le Business Pole Sophia Antipolis EU BIC se réserve le droit de solliciter les entreprises ayant bénéficié des services d'un candidat retenu afin de recueillir leur avis sur la ou les missions effectuées.

Dans le même cadre, un questionnaire de satisfaction sera rempli par les participants après chaque intervention collective afin de juger de la pertinence des informations transmises et de la qualité de l'intervention. Ces informations seront communiquées à l'intervenant.

Article 8 planification et communication des interventions collectives

Une à deux fois par an, les experts sélectionnés s'engagent à animer une intervention collective dans le cadre de leur sélection. Le planning ainsi que le thème des interventions sera proposé en collaboration avec l'équipe d'animation du Business Pole. Le planning sera semestriel, et les documents de supports devront être remis au préalable pour validation. Le logo de la Communauté d'Agglomération devra être inclus sur chaque présentation collective réalisée.

Pour chaque intervention, le Business Pole Sophia Antipolis EU BIC s'engage à assurer la communication interne de la manifestation, ainsi que la transmission de l'information à ses partenaires privilégiés.

Article 9 Responsabilité

La responsabilité du Business Pole Sophia Antipolis EU BIC ne pourra en aucun cas être engagée en cas de dysfonctionnement ou de litige vis-à-vis d'une relation contractuelle avec une entreprise hébergée au sein du centre.

Les entreprises du centre sont informées de l'existence de l'annuaire des experts et pourront faire appel librement à ceux-ci en fonction de leurs besoins propres et à leur charge.

En aucun cas, le Business Pole Sophia Antipolis EU BIC ne favorisera l'un des candidats retenus à la suite de cet appel à manifestation d'intérêt, le choix des entreprises restant totalement libre.

Article 10 dispositions générales et accords des postulants

L'envoi d'un dossier de candidature à cet appel de manifestation d'intérêt vaut pour validation et accord de l'ensemble des clauses et articles du présent document.

Aucune modification ou autre disposition ne seront applicables dans le cadre de cet appel à intérêt. .